



TNCDC

TABLE NATIONALE

DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

CADRE DE RÉFÉRENCE

Adopté le 22 octobre 1993

Révisé le 9 juin 2009

Révisé le 7 juin 2012

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Une Corporation de développement communautaire est un **regroupement d'organisations communautaires** qui œuvrent dans divers champs d'activité sur un territoire donné, dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu.

Le caractère de **regroupement** mis en pratique dans une corporation de développement communautaire est fondé sur l'autonomie de chacun de ses membres et sur l'adhésion volontaire à ses objectifs. Une CDC ne possède pas et ne souhaite pas posséder les pouvoirs hiérarchiques d'une fédération.

Les **organisations communautaires** qui sont regroupées sont des entités collectives ayant un membership composé majoritairement d'individus et un fonctionnement démocratique. Elles cherchent d'abord à répondre aux besoins identifiés par leurs membres en regroupant des gens autour d'un projet à réaliser. Elles sont constituées à des fins non lucratives. Selon les règlements de régie interne de chaque corporation de développement communautaire, d'autres organismes peuvent y adhérer, mais le contrôle absolu de toutes les instances doit demeurer entre les mains des organisations d'action communautaire autonome.

Le **caractère multisectoriel** est intrinsèque à la définition d'une corporation de développement communautaire. Par conséquent, une corporation de développement communautaire regroupe diverses organisations oeuvrant dans plusieurs champs d'activité dont ceux de la santé et services sociaux, éducation populaire, défense de droit, solidarité internationale, environnement, famille, etc.

Le **territoire** d'une corporation de développement communautaire est un lieu géographique précis, délimité selon ses règlements de régie interne, suffisamment restreint pour permettre un fonctionnement axé sur la démocratie participative et suffisamment large pour éviter une multiplication inefficace des structures. Le territoire d'une corporation de développement communautaire s'apparente à un territoire d'une ou de plusieurs MRC ou à un territoire d'appartenance.

La **notion de développement** suggère une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire. La corporation de développement communautaire préconise une vision globale du développement qui tient simultanément compte du contexte économique, politique, social, culturel et environnemental dans lequel les gens vivent. Elle tient pour acquis que ses membres possèdent un objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et une volonté commune de faire face aux enjeux de développement de leur communauté.

La **participation** du mouvement populaire et communautaire sur le territoire d'une corporation de développement communautaire au **développement du milieu** passe par la concertation des groupes qui composent ce mouvement. La consolidation et le développement de ces organisations sont les pierres angulaires des plans d'action des corporations de développement communautaire dans le but de favoriser la concertation entre les organismes et la participation au développement du milieu. Une corporation de développement communautaire est donc une structure de concertation, d'information, de formation, de représentation, de soutien et de services aux membres, de consolidation et de développement communautaire, de soutien à l'économie sociale et solidaire, de promotion, de travail en partenariat et de recherche par et pour les organisations communautaires.

La participation au développement du milieu nécessite aussi des actions concrètes qui dépassent les préoccupations spécifiques des organisations communautaires membres d'une corporation de développement communautaire, des actions souvent axées sur les **besoins de la population** en général.

Les **stratégies de développement** soutenues par une corporation de développement communautaire ont un fondement de développement endogène, c'est-à-dire qu'elles reposent sur la mise à contribution optimale des ressources du milieu. En conséquence, au niveau économique, une corporation de développement communautaire prône le développement d'une économie sociale et solidaire. Au niveau environnemental, elle préconise un développement durable et viable. Au niveau social, elle opte pour une intervention qui tient compte de toute la personne et non pas d'un seul problème immédiat.

Finalement, la participation au développement du milieu requiert également une **formation continue**, et ce, autant au niveau des organisations qui constituent le membership d'une corporation de développement communautaire que des autres institutions, établissements et organismes sur le territoire et de la population en général. Cette formation continue vise l'analyse sociopolitique des conjonctures locales, régionales, nationales, et même mondiales, dans une perspective d'actions visant la défense des droits sociaux et la transformation sociale. Dans ce sens, une pédagogie adaptée à une pratique et fondée sur l'actualité qu'on appelle « éducation populaire » est proposée comme pilier à l'intervention, un mode d'apprentissage ayant un objectif d'appropriation, qui fait de chaque événement et de chaque activité une démarche d'apprentissage et de réflexion critique.

Les **valeurs** mises de l'avant par une corporation de développement communautaire comme fondement de tout processus de développement sont celles regroupées communément dans l'expression « justice sociale » : elles incluent l'autonomie, la démocratie, la dignité de la personne humaine, l'équité, la prise en charge et la solidarité. Une corporation de développement communautaire est habitée d'un projet d'une société nouvelle libérée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir avec un refus d'accepter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère de la qualité de vie. Par conséquent, une corporation de développement communautaire tend à promouvoir une consommation éthique et responsable par son milieu et ses entreprises comme élément important d'une économie inclusive.

Les **actions** d'une corporation de développement communautaire sont axées sur des acquis reconnus du mouvement populaire et communautaire tel le partage de l'information et des outils de travail, la mise en commun de services techniques, l'éducation populaire, le militantisme par l'action collective, la démocratisation des institutions, l'expression citoyenne, la créativité sociale et l'innovation. Des acquis importants à maintenir et à faire reconnaître davantage.

Une corporation de développement communautaire accréditée se doit de **participer à la vie associative** de la TNDC. Cette participation se traduit par une présence assidue aux assemblées générales et aux rencontres nationales ainsi qu'une implication dans différentes tâches et fonctions (au conseil d'administration, dans des comités de travail ou dans des représentations). Cette participation assure une crédibilité au mouvement par un échange constant des expertises et un apport de tous ses membres aux débats.

LES DIX VOILETS D'ACTION D'UNE CDC

Les mandats que se donne une corporation de développement communautaire varient en fonction des besoins locaux.

La concertation

En tant que regroupements locaux et multisectoriels, les CDC – par une vie associative proche des membres – favorisent la concertation entre les organismes communautaires autonomes. L'action structurante des CDC renforce le mouvement communautaire. En plus de stimuler la vie associative, elles favorisent le sentiment d'appartenance par différentes activités (ex. : AGA, rencontre thématique).

L'information

Il s'agit de l'un des volets les plus fondamentaux. Les CDC favorisent et assurent – par divers moyens – la circulation de l'information sur toutes sortes d'enjeux locaux, régionaux et nationaux touchant de près ou de loin le mouvement communautaire (ex. : mémos, tournées téléphoniques, courriels, bulletins, site Web).

La formation

Au chapitre de la formation, le rôle des regroupements locaux multisectoriels est particulier. Les thèmes de formation sont déterminés en fonction des besoins de l'ensemble des membres. Les CDC s'impliquent aux niveaux suivants : détermination des besoins, recherche de personnes-ressources, organisation des formations et suivi.

Le soutien et les services aux membres

Les CDC peuvent offrir toutes sortes de services aux organismes communautaires de leur territoire selon les besoins exprimés et leur capacité à y répondre (ex. : édifice communautaire; outils de gestion).

Le soutien à l'économie sociale et solidaire

Les CDC peuvent jouer un rôle comme ressources techniques en économie sociale. Il s'agit principalement d'un travail d'accompagnement, d'animation, de promotion et d'information sur l'économie sociale. C'est un volet où l'implication d'une CDC est variable d'une région à l'autre. Néanmoins, les CDC travaillent à favoriser les conditions d'émergence de projets locaux novateurs tant économique que social.

La consolidation et le développement communautaire

Les CDC travaillent à la création et au maintien des groupes et des réseaux communautaires (ex. : aide à la consolidation du financement; accueil, intégration et accompagnement des nouveaux membres ou nouvelles employées; participation à des comités de réflexion; soutien des groupes à leur démarrage; soutien à la vie associative).

La promotion

Les CDC peuvent organiser des activités de promotion et de visibilité de l'action communautaire (par exemple : production de documents promotionnels, utilisation des médias, organisation de journées communautaires).

Les représentations

C'est l'un des principaux mandats des CDC. Les CDC représentent leurs membres dans différentes instances des milieux communautaire, socioéconomique et politique. En outre, sont prioritaires les représentations auprès des instances locales et régionales de développement, auprès du milieu municipal et au sein de diverses tables de concertation.

Le travail en partenariat

Le travail de concertation des CDC ne se limite pas à leurs membres. Les CDC travaillent régulièrement sur des projets de développement local avec les autres acteurs politiques, institutionnels et socioéconomiques du territoire. Les CDC travaillent concrètement sur une diversité de projets, selon les priorités établies par les acteurs concernés.

La recherche

Les CDC s'impliquent dans des activités de recherche, la majorité ayant déjà produit une étude d'impact social et économique du mouvement communautaire à l'échelle de son territoire. Les CDC peuvent également piloter des projets de recherche ponctuels sur des problématiques sociales identifiées (ex. : les familles et la pauvreté).